



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT



Registre d'accessibilité

Sommaire

Bienvenue chez Albert Kahn3

L'offre en un clin d'œil 4

Tarif de l'entrée du musée 5

Tarif des activités 6

Accès 7

Vous êtes en situation de handicap visuel9

Le musée Albert-Kahn (en braille) 10

Plans tactiles du musée 13

Vous êtes en situation de handicap auditif ... 17

Vous entendez mal ? 18

Visites en LSF  21

Vous êtes en situation de handicap mental ..22

Présentation du musée en FALC  23

En groupe 24

Vous êtes en situation de handicap moteur ..25

Vous êtes fatigable ou fatigué 26

L'accès aux bâtiments 27

Le jardin à scènes paysagères 29

Pièces réglementaires30

Votre avis nous intéresse 41

Bienvenue chez Albert Kahn

Le musée et ses bâtiments annexes sont entièrement accessibles à tous.

Le jardin à scènes paysagères est accessible, à l'exception de certaines parties des jardins japonais et de la forêt vosgienne, qui ne sont pas praticables en fauteuil roulant et déconseillés au public malmarchant.

L'offre culturelle est accessible à tous, avec des activités adaptées pour chaque visiteur.

Le personnel d'accueil est régulièrement formé à l'accueil des personnes en situation de handicap.

L'offre en un clin d'œil

- Accès intégral à tous les espaces



- Livret en FALC



- Visites en LSF



- Audiovisuels sous-titrés



- Kit tactile



Toute l'actualité

Retrouvez le détail de l'offre et la programmation annuelle sur le site internet :

<https://albert-kahn.hauts-de-seine.fr>

Tarif de l'entrée au musée

Vous avez droit à la **gratuité***,
si vous avez :

0€

- la carte d'invalidité
ou la carte mobilité inclusion ;
- la carte priorité
pour personne handicapée ;
- la carte d'invalidité
des pensionnés de guerre ;
- l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

**Cette gratuité est aussi valable
pour la personne qui vous accompagne.**

*sur présentation d'un justificatif.

Les justificatifs vous permettent de bénéficier
d'une **entrée coupe-file**, il suffit de vous
signaler à l'agent de surveillance.

Kit tactile gratuit : en prêt à l'accueil.

Livret FALC gratuit : téléchargeable sur le
site internet et en prêt à l'accueil.

Tarif des activités

Vous avez droit au tarif **réduit***,
si vous avez :

- la carte d'invalidité
ou la carte mobilité inclusion ;
- la carte priorité
pour personne handicapée ;
- la carte d'invalidité
des pensionnés de guerre ;
- l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

**Ce tarif réduit est aussi valable
pour la personne qui vous accompagne.**

* sur présentation d'un justificatif.

Tarifs réduits (par personne) :

- **Visite guidée : 7 €**
- **Activités adultes et familles (ateliers,
contes, conférences, lectures) : 7 €**
- **Spectacles auditorium : 12 €**

Tarif groupe (10 à 15 personnes) : 15 €

Accès au musée

2 rue du Port
92100 Boulogne-Billancourt



En transports en commun



- Métro : ligne 10*

arrêt Boulogne Pont de Saint Cloud

- Autobus : lignes 52, 72, 126, 160, 175, 260, 460* et 467

arrêt Pont de Saint-Cloud Albert-Kahn

- Tramway : ligne 2

arrêt Parc de Saint Cloud

- * Visiteurs en fauteuil roulant : ces lignes ne sont pas accessibles.

En véhicule individuel



- Stationnements PMR : 9 rue du Port, 21 rond-point Rhin et Danube et 7 avenue de Lattre de Tassigny.
- Dépose minute pour minibus avec rampe (longueur des places = 8 m) rue des abondances.

Service PAM



Le service PAM (Pour Aider à la Mobilité) est un service départemental de transport à la demande, d'adresse à adresse.

Il est réservé aux personnes justifiant d'un taux d'invalidité d'au moins 80 % pour qu'elles puissent se déplacer quotidiennement (trajet domicile-travail, loisirs...). Il est assuré par du personnel spécialement formé et dans des véhicules adaptés.

12, avenue des Prés
78180 Montigny-le-Bretonneux

Tél : 0 806 00 78 92

pam78-92@transdev.com

<http://www.pam78-92.fr/>

Vous êtes

en situation de handicap visuel



Le musée Albert-Kahn

Le musée départemental Albert-Kahn conserve, diffuse et valorise l'œuvre d'Albert, banquier philanthrope animé par un idéal de paix et de connaissance des cultures.

Imaginé par l'architecte japonais **Kengo Kuma**, le nouveau musée vous propose un parcours de découverte des collections au sein du jardin à scènes paysagères.

Son projet emblématique est **les Archives de la Planète**, une collection d'images photographiques et cinématographiques, réalisées entre 1909 et 1931 dans une cinquantaine de pays.

Aide à la visite

Les chiens guides sont autorisés dans le musée et le jardin.

Nous vous conseillons de venir accompagnés pour profiter de tous les espaces du jardin. Le musée n'est pas accessible en autonomie.

Le musée départemental Albert-Kahn propose un kit tactile de visite pour une personne et son accompagnateur. Il est disponible sur demande à l'accueil.

La visite dure 1h30 à 2h.

Activité : visite sensorielle

Des visites tactiles et sensorielles sont organisées une fois par mois. Toucher, ouïe et odorat sont stimulés pour ces visites également ouvertes aux personnes voyantes. (durée 1h)

Dates des prochaines visites :

voir le site internet

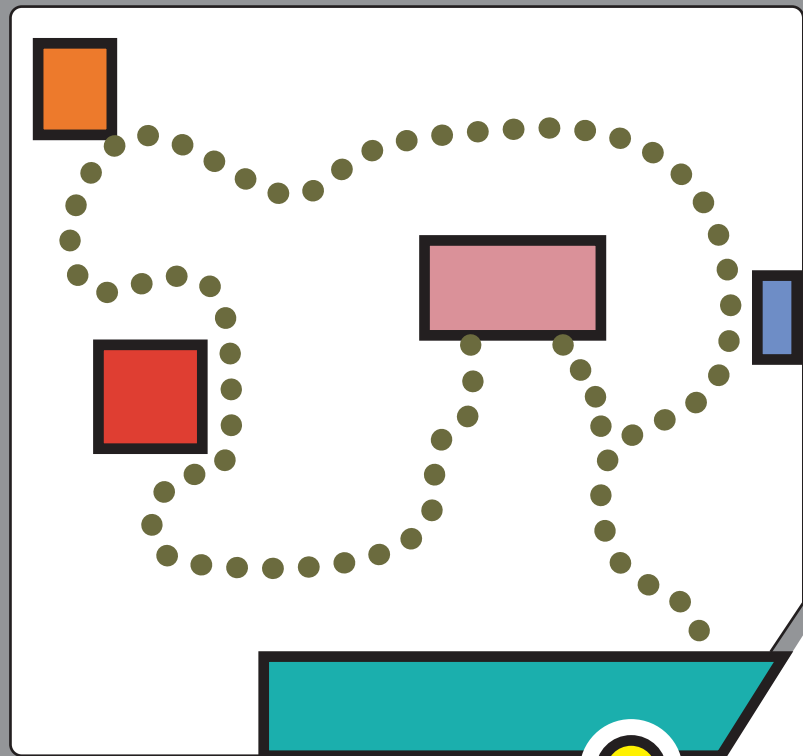
<http://albert-kahn.hauts-de-seine.fr>



📍 Entrée rue du port

La Seine

quai du 4 septembre



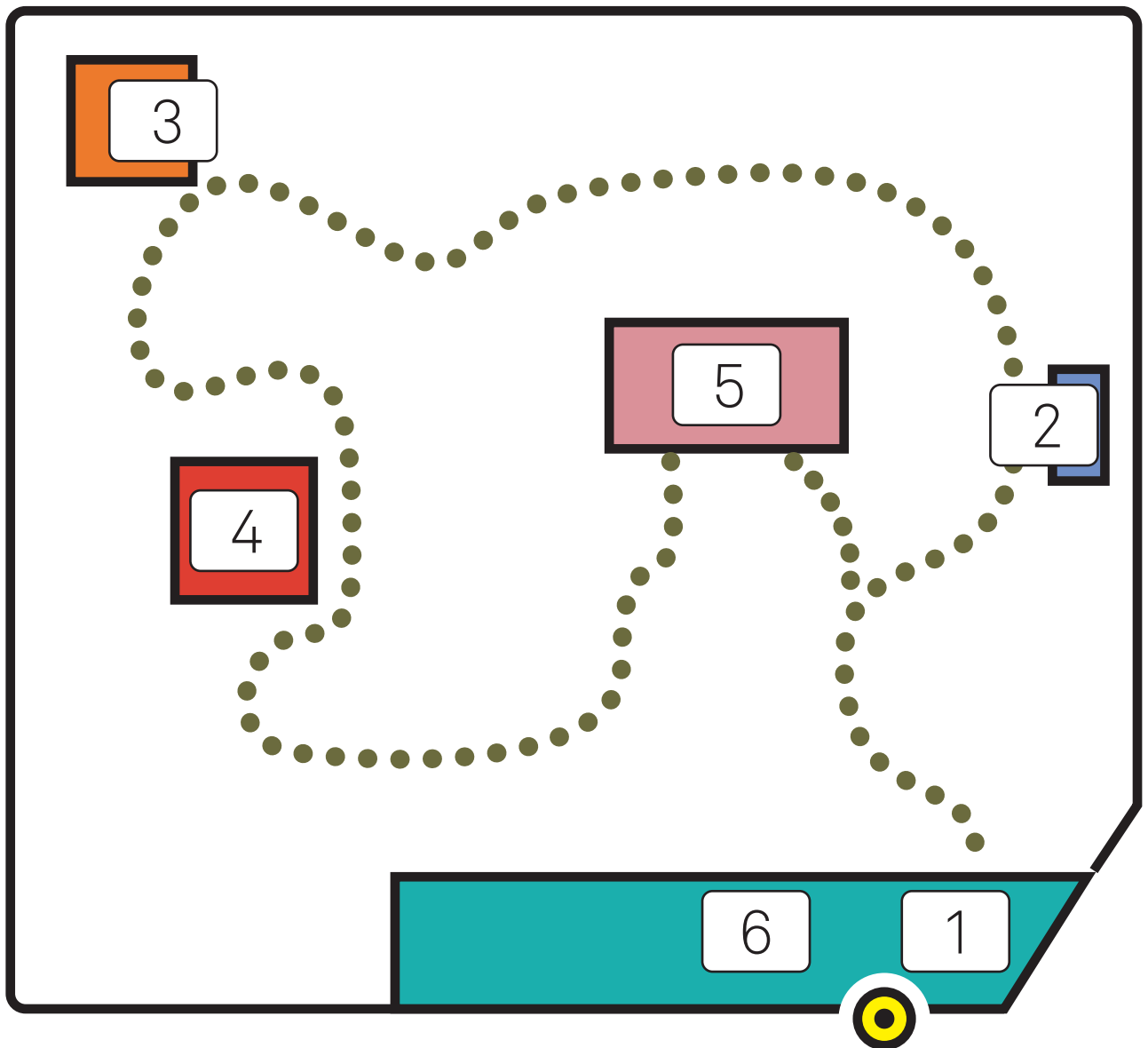
r. du port

r. des Abondances

av. JB Clément

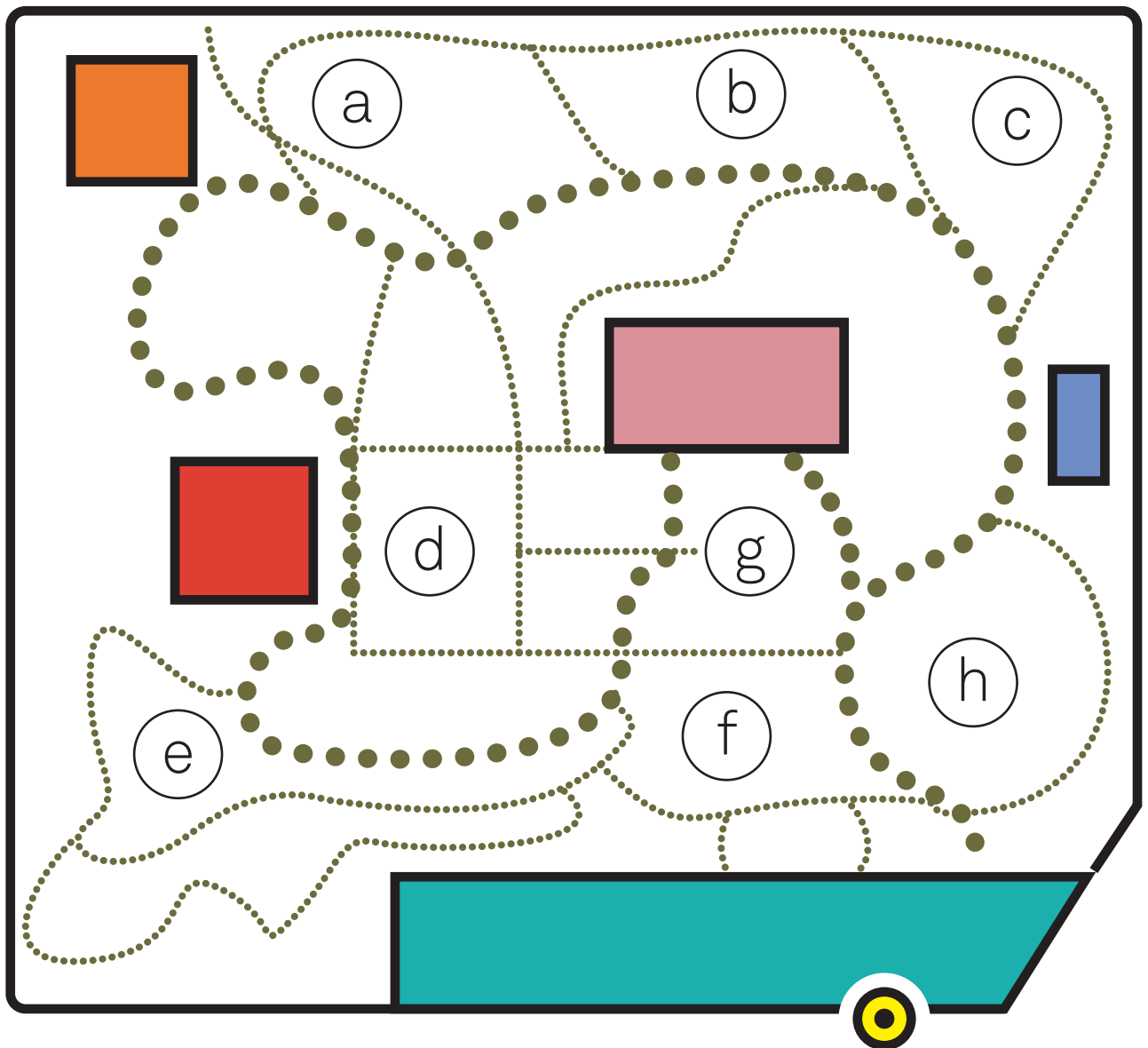
av. du maréchal
de L de T

●●● Circuit de visite



- Entrée rue du port
- 1 : Musée et exposition
les Archives de la Planète
- 2 : Grange vosgienne
- 3 : Salle des Plaques
- 4 : Fabrique des images
- 5 : Serre
- 6 : Accueil, boutique et café

Chemins et jardin



a : Forêt bleue et marais

b : Forêt dorée et prairie

c : Forêt Vosgienne

d : Verger-roseraie

e : Jardin japonais
contemporain

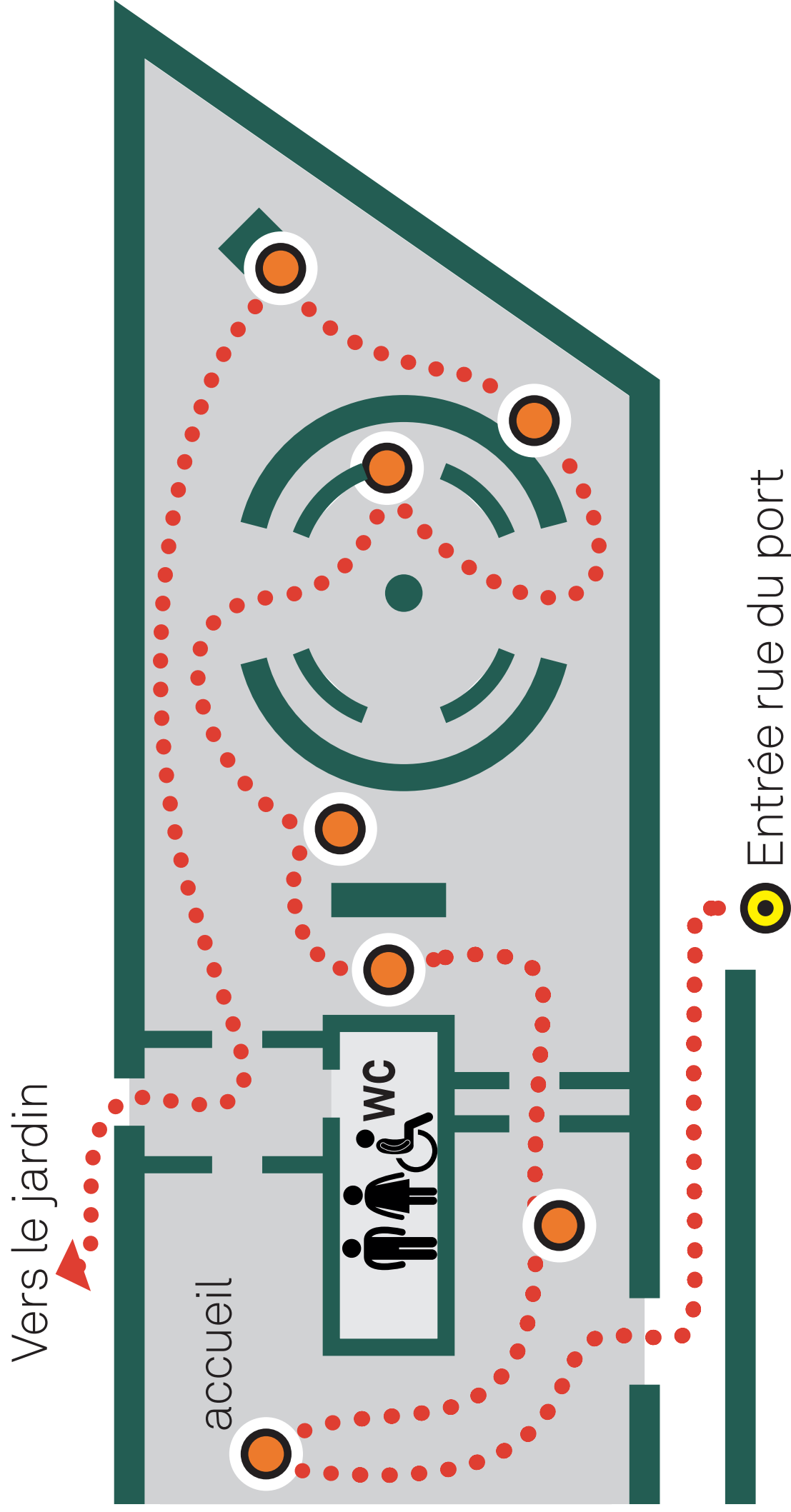
f : Village japonais

g : Jardin français

h : Jardin anglais

Les Archives de la Planète.

- 7 stations d'écoute, puis accès aux jardins.

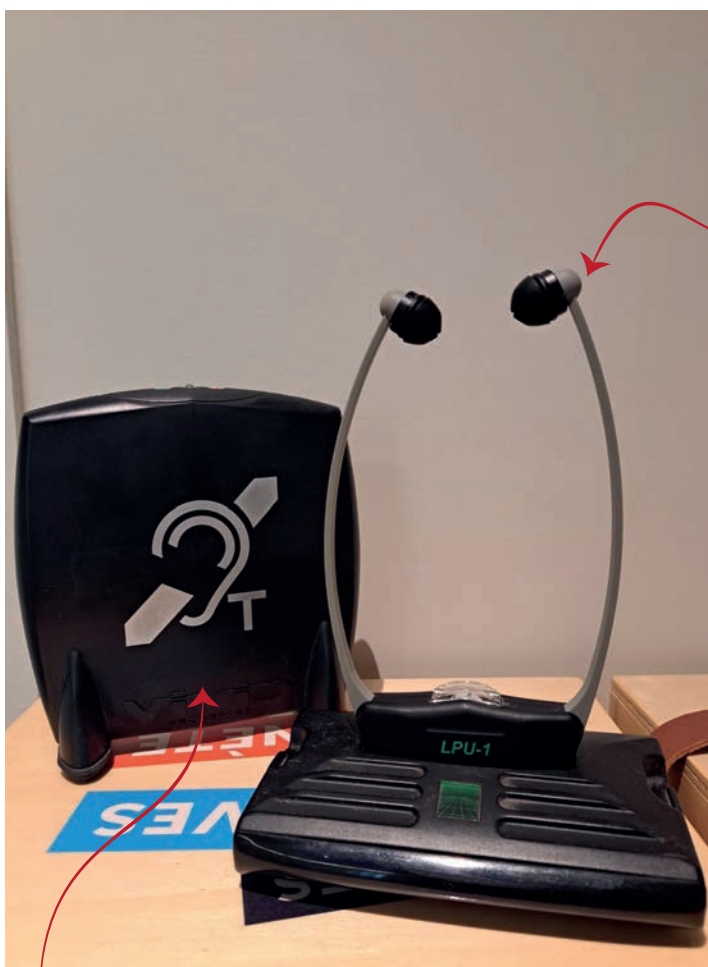


Vous êtes

en situation de handicap auditif



Vous entendez mal à l'accueil ?



Utilisez le casque pour mieux entendre votre interlocuteur.



Vous êtes appareillé ?

Ce boîtier est compatible avec le programme **T** (boucle magnétique) des appareils auditifs.

Vous pouvez aussi utiliser le bloc-notes pour communiquer à l'écrit.



Vous entendez mal dans l'auditorium ?



Pour les visiteurs appareillés, l'auditorium est équipé d'une boucle magnétique.

Choisissez librement votre place dans l'auditorium, et activez la position **T** de votre appareil auditif.

Vous entendez mal les audiovisuels ?



Les dispositifs vidéos de l'exposition permanente sont sous-titrés en français.

Visites en LSF

LSF : langue des signes française



Tous les mois,
une visite en LSF des collections
vous permet de découvrir
le projet d'Albert Kahn.
(durée 1h30)

Dates des prochaines visites :
voir le site internet

<http://albert-kahn.hauts-de-seine.fr>



Vous êtes

en situation de handicap mental



Le musée Albert Kahn



Le musée départemental Albert-Kahn

rassemble les collections de monsieur Albert Kahn.

C'était un homme très riche, né en 1860 et mort en 1940.

La première collection est composée de photographies et de films.

La deuxième collection est le jardin.

Le jardin a été construit il y a plus de 100 ans.

Le jardin est très grand. Il rassemble 7 paysages différents.

Le nouveau musée est une architecture moderne.

Le nouveau musée a été construit entre 2017 et 2020. Son

architecte est Kengo Kuma.

Il est japonais.

Dans ce musée, vous pourrez découvrir :

– qui était Albert Kahn

– quel était son projet

A l'accueil, on peut demander un livret FALC.

En groupe



Découvrez le musée en groupe :
vous pouvez faire une visite libre,
une visite guidée ou un atelier.

Un groupe c'est **au moins 10 personnes.**

La réservation est obligatoire pour :

- les visites libres en groupe
- les visites guidées
- les ateliers

Vous pouvez réserver par email à :
accueilmak@hauts-de-seine.fr

Il faut réserver au moins 15 jours avant.

La visite libre est **gratuite.**

Pour plus d'informations,

vous pouvez envoyer un email à :
mmenad@hauts-de-seine.fr

La visite guidée coûte 15 € par groupe.

Vous êtes

en situation de handicap moteur



Vous êtes fatigué



Pour les visiteurs se fatigant rapidement, le musée met à disposition en prêt des **cannes-sièges** à l'accueil du musée. Des **fauteuils roulants** sont également disponibles.



Des assises sont à votre disposition dans le jardin (jardin français, anglais, forêt bleue et vosgienne) ainsi que dans l'espace détente du Salon des Familles.



Les bâtiments

Tous les bâtiments du musée sont accessibles aux visiteurs en fauteuil roulant.



Rampes d'accès et ascenseurs vous permettront de découvrir le projet d'Albert Kahn.

Des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite se trouvent au Salon des Familles, avant la boutique, ainsi que derrière la Fabrique des images et la Serre.

Les accès aux bâtiments



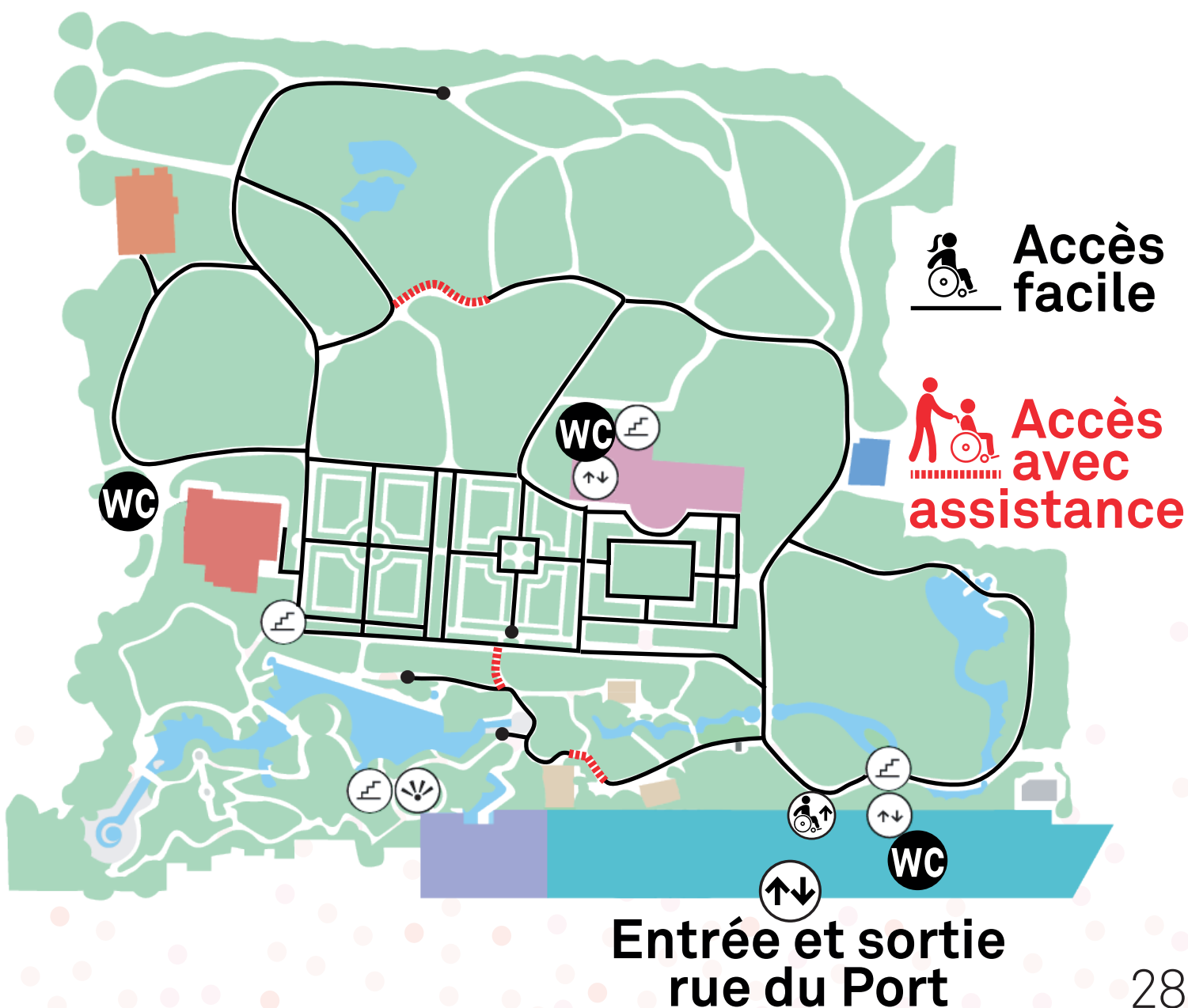
 Le monde d'Albert Kahn

 La Fabrique des images

 La Serre

 La Grange vosgienne

 La salle des Plaques



Le jardin



- 1 La forêt bleue et le marais
- 2 La forêt dorée et la prairie
- 3 La forêt vosgienne
- 4 Le jardin français et le verger-roseraie
- 5 Le jardin anglais
- 6 Le jardin japonais
- 7 Le jardin japonais contemporains

 **Espaces de repos**



Règlementation





Accessibilité de l'établissement



Bienvenue au Musée départemental Albert-Kahn

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact : accueilmak@hauts-de-seine.fr



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET :

Adresse : 2 rue du Port 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. Le jardin du musée n'est pas entièrement accessible car des passages sont très pentus et étroits.

Des vidéos permettent de voir ses espaces.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non

Pièces administratives

- ✓ Attestations des actions de formation du personnel d'accueil.
- ✓ Fiche de suivi : maintenance et entretien des équipements
- ✓ Documents attestant de la conformité de l'établissement à la réglementation en cours.
- ✓ Document « Bien accueillir les personnes handicapées » élaboré par le ministère en charge de la construction.

Voir en pages suivantes.

Formation du personnel

Le personnel est sensibilisé aux différents handicaps. Il est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

Le personnel a également suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap. Il peut aider, conseiller et orienter les publics.

Les attestations de formation à jour sont consultables en flashant le QRCode ci-dessous.



Maintenance

Modalité de maintenance des équipements d'accessibilité.

Un marché est passé avec un prestataire de service.

Le titulaire assure l'ensemble des prestations de maintenance dans le cadre de l'entretien complet.

Des visites des appareils sont organisées périodiquement par le prestataire en charge des ascenseurs. Les délais d'intervention sont d'une heure et demie aux heures d'ouverture au public et pendant les manifestations exceptionnelles, 24h/24 et 7 jours/7. Pour toutes les réparations ne nécessitant pas de remplacement de pièces ou nécessitant des pièces de rechange de première urgence, le délai de réparation est de 2 heures.

Règlementation

En scannant le QRCode en bas de page, vous trouverez les pièces suivantes à jour :

→ **Établissement conforme aux règles d'accessibilité**

Attestation d'accessibilité

→ **Établissement sous Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) :**

Calendrier de l'Ad'AP

Bilan des travaux et actions à la moitié de la durée de l'Ad'AP

Attestation d'achèvement des travaux et actions de l'Ad'AP

→ **Établissement ayant une (des) dérogation(s) :**

Arrêtés préfectoraux accordant ce(tte)s dérogation(s)

→ **Établissement sous autorisation de construire, aménager ou modifier :**

Notice d'accessibilité



Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice



1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ◆ Les déplacements ;
- ◆ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ◆ La largeur des couloirs et des portes ;
- ◆ La station debout et les attentes prolongées ;
- ◆ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ◆ La communication orale ;
- ◆ L'accès aux informations sonores ;
- ◆ Le manque d'informations écrites



2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ◆ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ◆ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ◆ L'usage de l'écriture et de la lecture.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale

A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive



1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ◆ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ◆ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ◆ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ◆ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ◆ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ◆ Un stress important ;
- ◆ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ◆ La communication.

2) Comment les pallier ?

Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.

Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.

En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI

Votre avis nous intéresse !



Nous souhaitons connaître votre avis.

N'hésitez pas à remplir ce formulaire
et à le remettre à l'accueil



Vous êtes satisfait de l'accessibilité
de notre établissement.



Vous n'êtes pas satisfait de l'accessibilité
de notre établissement, car...

le matériel est manquant

le matériel est mal entretenu

le personnel ne connaît pas le matériel

vous n'avez pas pu accéder au service souhaité

Autre :



Vous souhaitez proposer une amélioration :

Date :

Vous souhaitez être recontacté :

